CONVOCATION

L'an deux mille dix-sept, le douze janvier, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi 27 janvier 2017 à 20 heures, salle de la Mairie.

Le Maire,

Séance du 27 janvier 2017

(Projet de compte rendu non encore approuvé par le Conseil Municipal)

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 11

<u>Présents</u>: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX

Excusée: Mme Michèle TIXIER-GALLAND, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Absents: MM. Julien MOURLON et Rodolphe MARTIN

Secrétaire de séance : M. Jean Marie BERTRAND

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 25 novembre 2016

Aucune observation n'est formulée sur le projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal, tenue le 25 novembre 2016. Le Maire le soumet au vote.

Pour	Contre	Abstention
7	0	2
		(MM Jacques GALLAND
		et Pascal REDON)

Le compte rendu est adopté.

2) Règlement intérieur

Le Maire explique que, sans être obligatoire pour une commune de la taille de Saint-Silvain, l'établissement d'un règlement intérieur précisant les conditions de travail du personnel employé par la Commune est vivement recommandé. Un projet a donc été préparé. Il est aujourd'hui soumis au Conseil municipal pour un premier examen.

Ce projet a été élaboré en prenant modèle sur différents règlements intérieurs types disponibles et sur ceux adoptés par des communes proches, notamment Crocq.

La mise au point et l'adoption du règlement intérieur se dérouleront comme suit : aujourd'hui présentation du projet au Conseil municipal ; possibilité ensuite pour les membres du Conseil de faire part au Maire d'éventuelles observations ; puis présentation du projet au personnel de la Commune et discussion avec lui ; ensuite envoi du projet au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT) de la Creuse pour recueillir l'avis du comité technique placé auprès du centre, ce comité étant l'instance de représentation du personnel compétente pour les communes de la Creuse employant moins de 50 agents ; enfin délibération du Conseil municipal sur la version définitive.

Le premier adjoint, M. Alain GRASS, commente le projet en passant successivement en revue l'ensemble des rubriques (organisation du travail, absences, déplacements, hygiène et sécurité, conditions de travail, devoirs et obligations des agents). Des échanges s'ensuivent au fil de l'examen du texte. Des questions sont posées et des réponses leur sont apportées. Des observations ou suggestions sont formulées, qui seront prises en compte dans une version du projet modifiée en conséquence.

A l'issue de cet examen, il est entendu que des questions ou remarques complémentaires pourront être transmises au Maire dans les jours à venir, dont il sera tenu compte dans la version modifiée du projet qui sera soumise ensuite aux agents de la Commune.

3) <u>Aménagement du bourg : choix des entreprises attributaires des travaux de la place de l'église et du</u> mur de soutènement de la terrasse du presbytère

Subdivisés en six lots, les travaux d'aménagement de la place de l'église et du mur de soutènement de la terrasse du presbytère ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises publiée les 21 (site DEMATIS) et 24 (La Montagne) novembre 2016. Les sept offres parvenues ont été ouvertes le 22 décembre 2016 par la commission d'ouverture des plis. Le maître d'œuvre, le cabinet CADExperts d'Aubusson, a ensuite établi un rapport d'analyse des offres. Celles-ci y ont été classées selon les critères de notation prévus par le règlement de la consultation (prix pour 50 %, valeur technique pour 30 %, délai d'exécution pour 20 %).

Sur la base de cette analyse, le Maire propose au Conseil municipal de retenir, pour cinq des six lots, l'entreprise ayant obtenu, pour le lot considéré, la meilleure note totale, à savoir :

- pour le lot n° 1 VRD-Enrobé : l'entreprise COLAS (note totale : 100/100) : 40 281,94 € TTC ;
- pour le lot n° 2 Pavés : l'entreprise POCHEBONNE (note totale : 95/100) : 52 344,00 € TTC ;
- pour le lot n° 3 Murs : l'entreprise POCHEBONNE (note totale : 95/100) : 29 520,00 € TTC ;
- pour le lot n° 4 Éclairage public : l'entreprise COLAS (note totale : 100/100) : 3 985,34 € TTC ;
- pour le lot n° 6 Mobilier urbain : l'entreprise POCHEBONNE (note totale : 95/100) : 6 306,00 € TTC.

Le montant total des travaux correspondant à ces cinq lots ressort à 132 437,28 € TTC.

Pour le lot n° 5 Rambarde, le Maire propose de déclarer l'appel d'offres infructueux, aucun des modèles proposés n'étant jugé approprié.

Le Maire soumet au vote du Conseil municipal les cinq propositions d'attribution ci-dessus pour les lots n° 1, 2, 3, 4 et 6, ainsi que la proposition de déclarer infructueux l'appel d'offres pour le lot n° 5.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Les six propositions du Maire sont approuvées à l'unanimité.

Une discussion s'engage ensuite sur les éventuels compléments d'aménagement à effectuer ultérieurement sur la place de la Mairie. Les avis sont partagés sur la façon de traiter (enrobé, pavés, etc.) le sol devant le parvis de la Mairie en cours de finition et autour du monument aux Morts. Les différentes possibilités vont être étudiées plus précisément.

4) Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'année 2015

Le Maire présente les principales rubriques du rapport établi, pour l'exercice 2015, par le Syndicat intercommunal à vocation unique qui fournit l'eau potable dans la commune, le SIAEP de la Rozeille, dont le prestataire est la société SUEZ EAU France dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Une discussion s'engage sur différents points évoqués dans le rapport. Il en ressort notamment un regret et un souhait : le regret que les coûts et les tarifs ne fassent l'objet d'aucune comparaison avec des réseaux voisins ; le souhait que cette lacune soit comblée dans le prochain rapport annuel qui portera sur l'exercice 2016. Il est demandé au Maire de transmettre aux responsables du syndicat le regret et le souhait précités du Conseil municipal de Saint-Silvain.

Le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport et que le prochain rapport annuel du Syndicat comporte des éléments de comparaison avec les réseaux voisins, notamment sur les coûts et sur les tarifs.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Le rapport sur l'exercice 2015 du SIAEP de la Rozeille est approuvé.

5) <u>Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2015</u>

Le Maire présente les principales rubriques du rapport établi, pour l'exercice 2015, par le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) d'Auzances-Bellegarde qui assure la collecte et le traitement des déchets ménagers pour les communes de l'ancienne communauté de communes d'Auzances-Bellegarde, ainsi que pour la commune de Charensat (Puy-de-Dôme). Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) acquittée par les propriétaires en complément de leur impôt foncier bâti, la taxe pouvant être récupérer auprès du locataire.

Une discussion s'engage sur différents points évoqués dans le rapport. Il en ressort notamment, comme pour le rapport sur le service public d'eau potable, un regret et un souhait : le regret que les coûts et les taux de la fiscalité d'enlèvement des ordures ménagères ne fassent l'objet d'aucune comparaison avec les collectivités et intercommunalités voisines ; le souhait que cette lacune soit comblée dans le prochain rapport annuel portant sur l'exercice 2016. Les informations éparses disponibles laissent, en effet, à penser que, de ce point de vue essentiel pour les usagers et contribuables de la Commune, le taux de la TEOM acquittée par les habitants de la Commune se situe dans la fourchette haute des collectivités ou intercommunalités voisines. Il est demandé au Maire de transmettre aux responsables du SIVOM et de la nouvelle intercommunalité le regret et le souhait précités du Conseil municipal de Saint-Silvain.

Le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport sur l'exercice 2015 et que le prochain rapport annuel du SIVOM, portant sur l'exercice 2016, comporte des éléments de comparaison avec les collectivités et intercommunalités voisines, notamment sur les coûts et les taux de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou REOM).

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Le rapport sur l'exercice 2015 du SIVOM d'Auzances-Bellegarde est approuvé.

6) <u>Convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre la Commune et le centre de</u> gestion de la fonction publique territoriale de la <u>Creuse</u>

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal un projet de convention à passer entre la Commune et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour que toutes les opérations relatives à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) soient effectuées désormais sous une forme dématérialisée.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité.

7) <u>Actes d'achat et de vente de terrains pour l'élargissement du chemin de Chez-Bardy aux Trois-Ponts (secteur de Barenteix)</u>

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour établir en la forme administrative et signer les actes d'achat et de vente des terrains pour l'élargissement du chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts, dans le secteur de Barenteix, à proximité du hameau des Trois-Ponts :

- Achat par la commune aux différents propriétaires concernés par l'agrandissement du chemin au prix de 1 euros soit Mme CARTON Odile, M. BELLAT François, M. BONNAUD Dominique, Indivision BAGNAD Yvette, M. BONNAUD Thierry, M. LEGRAND Alexandre, Indivision BAGNARD Laurent, M. CITAIRE Jean-Claude et M. VAN IPENBURG Gerard
- achat par la Commune à M. Serge BOURDERIONNET :
 - o au prix de 12 €, de la parcelle AT 36 ;
 - o au prix de 1 €, les parties des parcelles suivantes : AT 37 et AT 115 ;
 - o les frais (origines de propriété, hypothèques, cadastres, etc.) étant à la charge de la Commune ;
- vente par la Commune à M. Gérard VAN IPENBURG :
 - o au prix de 12 €, de la parcelle AT 36 ;
 - o au prix de 172,25 € (0,25 €/m), des 689 m² de délaissé de l'ancien chemin ;
 - o les frais (origines de propriété, hypothèques, cadastres, etc.) étant à la charge de la Commune ;
- le tout conformément aux accords conclus entre la Commune et les différents propriétaires.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à établir et à signer les actes indiqués ci-dessus.

8) Achat d'un défibrillateur

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal, d'une part, pour acheter un défibrillateur à installer contre un des murs extérieurs de la Mairie et, d'autre part, pour faire appel au mécénat d'entreprises de la région afin qu'elles contribuent à cette acquisition (coût : environ 1 500 € HT pour un défibrillateur fabriqué par la société CARDIOP de Clermont-Ferrand, qui a fourni plusieurs communes voisines).

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

L'acquisition du défibrillateur est approuvée à l'unanimité, de même que l'appel au mécénat d'entreprises pour la financer.

9) Achat de matériels

Le Maire propose au Conseil municipal que la Commune acquiert un lot d'outils pour l'atelier communal de façon que l'adjoint technique n'ait plus à utiliser ses outils personnels pour les besoins de la Commune. Une discussion s'engage sur les outils les plus adéquats à acheter. Une liste est retenue. La dépense correspondante s'élèvera à environ 365 € TTC.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

L'achat d'outils proposé est approuvé à l'unanimité.

10) Questions diverses

a) Internet haut débit

Les travaux de montée en débit ont débuté le 5 janvier 2017. Ils consistent à installer une fibre optique enterrée entre le central de Bellegarde et le répartiteur de Chez Taverne. Une nouvelle armoire sera ensuite installée à Chez Taverne, d'ici à la fin du premier semestre 2017. Puis l'accès au haut débit devrait être ouvert, comme prévu, au second semestre.

b) Demande de subvention de la Maison familiale d'éducation et d'orientation Périgord-Limousin de BEYNAC (Haute-Vienne)

Au motif qu'elle accueille comme élève une jeune fille de Saint-Silvain, cette institution sollicite une subvention de la part de la Commune. Il est convenu de recueillir des renseignements complémentaires, notamment sur le montant des frais de scolarité et les subventions publiques dont bénéficie l'établissement, avant de statuer sur sa demande

c) Centre national d'action sociale (CNAS)

Madame Estelle CHAULET, agent de la Commune, étant actuellement en position de disponibilité, la Commune n'acquittera pas de cotisation 2017 pour elle au Centre national d'action sociale des agents territoriaux.

d) Association des lieutenants de louveterie de la Creuse

Avant de statuer sur la demande de subvention adressée à la Commune par l'association des lieutenants de louveterie de la Creuse, le Maire va se renseigner sur les justifications d'une telle demande, notamment auprès du président de l'association communale de chasse.

e) Armoire à balais

Les exigences de sécurité requièrent d'enlever des toilettes pour personne handicapée de la mairie les matériels et produits de ménage qui y avaient été entreposés. Une armoire va être achetée, d'une taille permettant de l'installer dans le couloir de la mairie.

f) Contrôle incendie

Les prestations de la société ORPI SECURITE n'ayant pas donné entière satisfaction en 2016, et les tarifs proposés par la société ACSIS PREVENTION ET SECURITE étant plus avantageux, le contrat de contrôle incendie pour 2017 a été conclu avec cette société.

g) Comice agricole de l'ancien canton de Bellegarde En Marche

Une réunion dans le but de relancer le comice agricole de l'ancien canton de Bellegarde En Marche se tiendra le mercredi 8 février à 20h00, salle du foyer rural de Bellegarde En Marche. Le Maire doit informer les agriculteurs de sa commune.

h) Chauffage de la Mairie

Le circulateur du chauffage de la Mairie va devoir être remplacé (mauvais état). Des devis ont été demandés à l'entreprise TIMBERT (373.68 € TTC) et à l'entreprise SAUVANET (527,40 € TTC). Le travail sera effectué par l'entreprise TIMBERT de Saint-Domet, moins-disante.

i) Chauffage de l'école

Problème de chauffage le jeudi 19 janvier 2017 dans la partie école et salle des associations. Le circulateur du chauffage de cette partie a dû être changé le 20 janvier par l'entreprise TIMBERT (288,72 € TTC à la charge de la Communauté de communes). Dans l'attente de la réparation, à cause du froid, la maîtresse et les enfants ont été installés dans la salle du Conseil municipal.

j) Transport des pierres de La Font-la-Vialle au terrain communal

Les pierres de mur données à la Commune par les époux BUJADOUX seront transportées depuis leur parcelle de La Font-la-Vialle jusqu'au terrain communal par l'entreprise POCHEBONNE, moins disante (960 € TTC, contre 1350 € TTC pour le devis de l'entreprise SIMONET) (voir point 7-o du compte rendu de la réunion du Conseil du 25 novembre 2016)

k) Garde-corps pour l'entrée de l'école

Place de la Mairie, il est nécessaire de poser un garde-corps, près la porte d'accès à l'école, sur le bord sud du nouveau parvis. Le devis de l'entreprise TABARD pour la fourniture et la pose d'un garde-corps en fer forgé sur le modèle des grilles du monument aux Morts s'élève à 1 018,56 € TTC.

1) Platane abattu à Chez Taverne

Fabrice RICHIN a procédé, à Chez Taverne, pour 150 € TTC, à l'abattage du platane situé sur le domaine public qui endommageait le mur appartenant à Mme Christiane BAGNARD (voir point 7-a du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 25 novembre 2016).

m) Nouvelle réglementation en matière d'urbanisme

Une évolution importante de la législation, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, dont le but est de limiter de manière drastique les autorisations de construire en dehors des parties actuellement urbanisées va avoir un impact significatif sur les pratiques actuelles.

En application de l'article L 142-4 4° du code de l'urbanisme, les secteurs situés en dehors des parties actuellement urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme ne pourront plus bénéficier de dérogations (délibérations prises par le conseil municipal). Seul le Préfet pourra déroger à titre exceptionnel à cette règle selon l'article L 142-5 du code de l'urbanisme.

n) Consultation des services du domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Désormais, pour une commune de moins 2 000 habitants comme Saint-Silvain, la consultation des services du domaine n'est plus obligatoire pour leurs cessions immobilières (quel que soit le montant), ni pour leurs acquisitions amiables ou par préemption inférieures à $180\,000\,$ FHT, ni pour les prises à bail avec loyer annuel inférieur à $24\,000\,$ E. L'obligation ne demeure (au premier euro) que pour les seules acquisitions par voie d'expropriation. Les possibilités de consultation facultatives sont par ailleurs strictement encadrées.

o) Demande d'autorisation de stockage de bois à Chez Mursolles

Le cabinet forestier COUDERT (19200 Saint-Pardoux-le-Vieux), agissant au nom de Mme BRETHAUX Marie, demande à pouvoir stocker, sur la parcelle AP 293 de la section de commune de Chez Mursolles, des bois résineux qui seront coupés sur des parcelles boisées voisines lui appartenant.

p) Radiateur de la salle polyvalente endommagé

Lors d'une location de la salle polyvalente, la grille du radiateur situé sur le côté de l'estrade a été endommagée (tâche noire). Les locataires feront jouer leur assurance.

q) Plafond de la salle des associations

Le plafond et les plâtres des murs de la salle des associations ont besoin d'être repris. Les murs le seront par l'employé communal. Des devis vont être demandés pour la réfection du plafond.

r) Nid de frelons asiatiques

Un nid de frelons asiatiques a été signalé à Sannegrand. Pour ce type de frelons, une intervention des pompiers (SDIS d'Aubusson) devrait être possible.

s) Nouvelle communauté de communes

Le 16 janvier, le conseil communautaire de la nouvelle Communauté de communes Chénérailles, Auzances-Bellegarde, Haut Pays Marchois a tenu sa première réunion. Il a élu son président, Pierre DESARMENIEN, précédemment président de la Com-com d'Auzances-Bellegarde, et ses dix vice-présidents.

Le Maire de Saint-Silvain, Alain BUJADOUX, précédemment vice-président de la Com-com d'Auzances-Bellegarde, est septième vice-président de la nouvelle Com-com. Il est chargé de l'assainissement.

t) Indemnité du Maire

Fixée obligatoirement au taux maximal depuis le 1^{er} janvier 2016 (voir le point 4 du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 mars 2016), l'indemnité de fonction du maire peut de nouveau être versée à un taux inférieur. Le Maire indique que, n'ayant rien demandé mais obligé de se mettre au taux maximum, il choisit de rester à ce taux.

u) Suppression d'une saignée sur un chemin communal de Sannegrand

Frédéric DUPLEIX signale qu'une saignée a été supprimée sur un chemin rural de Sannegrand, à proximité des parcelles AM 170 et 172 avec pour conséquence un ruissellement dommageable pour le chemin et ses usagers. Le Maire va prendre contact avec la personne susceptible d'avoir fait disparaître la rigole.

La séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire Le Maire

Jean-Marie BERTRAND Alain BUJADOUX